



Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO

67 rue de Sèvres– F-75006 Paris – <http://www.ccic-unesco.org>

e-mail : infos@ccic-unesco.org ; Tél : 33

(0)1.47.05.17.59

SIREN 329 233 480 APE 9499 Z

**A l'attention de leurs Excellences les Ambassadeurs
des États membres de l'UNESCO**

Objet : Lutte contre la barbarie.

Le CCIC

- Se préoccupant de l'actualité internationale et de ses conséquences sur l'avenir de la paix,
- S'appuyant sur la déclaration fondatrice des Etats membres de l'UNESCO « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes et des femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que doivent s'élever les défenses de la paix* »,
- Rappelant la « déclaration du droit des peuples à la paix » et le Préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ce préambule disposant que « *la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme* ».

Le CCIC

- Prend acte avec satisfaction des décisions du Conseil de Sécurité de l'ONU en date du 19 septembre 2014 « *condamnant les attaques perpétrées en Irak , Syrie , Liban par l'Etat islamique d'Irak et du Levant (DAECH) et les groupes armés associés* ».
- Se félicite du concours apporté par la communauté internationale aux efforts du gouvernement irakien pour renforcer les institutions démocratiques, et lutter ainsi efficacement contre le terrorisme.

Le CCIC demande instamment aux responsables politiques des Etats membres de l'UNESCO,

- De prendre de toute urgence les dispositions nécessaires pour neutraliser les responsables des exactions et faire cesser les actes de barbarie incompatibles avec le respect de la dignité de l'être humain.
- De se doter des outils juridiques pour les qualifier et les sanctionner mais aussi pour les prévenir dans leurs manifestations diverses.
- De promouvoir dans toutes les écoles, de la maternelle à l'enseignement supérieur, pour les filles comme pour les garçons, une éducation au refus de la haine et une éducation à la paix.

Le CCIC incite les différentes communautés spirituelles, religieuses et les ONG attachées au service des droits de l'homme à soutenir sa démarche et à faire connaître son rejet affirmé de toute forme d'intolérance et de discrimination.

à Paris le 2 octobre 2014

le Conseil d'administration du CCIC

Christine Roche

Présidente